

	<p>Section AURORE de l'AAF</p> <p>8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris Tel : 01.46.06.39.44 Fax : 01.46.06.39.52 secretariat@archivistes.org www.archivistes.org</p>
<p>Nombre de pages : 3</p>	<p>Objet : journée d'étude du 10 novembre 2017 à l'université Lumière-Lyon II, appel à communication</p>

Rédacteur	Hélène GAY	13/03/2017
Relecteurs et correcteurs	Comité scientifique	31/03/2017
Validation	Hélène GAY	04/04/2017 V9

JOURNÉE D'ÉTUDE

L'Enseignement : quelles archives ?

Grand amphithéâtre de l'Université Lumière-Lyon-II

Vendredi 10 novembre 2017

L'Association des archivistes français (AAF), à travers la section des archivistes des universités, des rectorats, des organismes de recherche et (mouvements) étudiants (AURORE), organise une nouvelle journée d'étude ouverte à tous et ayant cette année pour thème « l'enseignement : quelles archives ? ».

A l'image de l'ensemble des archives, celles du domaine de l'enseignement sont multiples, issues de nombreux producteurs et élaborées selon des processus divers et de nature à intéresser des usagers aux profils très variés. Elles ont pourtant leurs spécificités qui seront mises en lumière au sein de cette journée d'étude, tant du point de vue des producteurs et des archivistes que des différents usagers.

Si ces archives comprennent tout naturellement des documents administratifs ou financiers relatifs à la gestion, elles concernent également les activités liées à la pédagogie, la recherche et l'enseignement qui sont au cœur des missions de l'Education nationale. L'ensemble de ces archives est collecté de façon inégale selon les périodes et les institutions. Se pose alors la question des leviers dont dispose l'archiviste pour une collecte efficace et des réseaux qu'il peut mobiliser pour accompagner les multiples acteurs de l'Education nationale.

Par ailleurs, au-delà de la collecte, il s'agit de réfléchir aux modalités les plus efficaces de signalement des fonds d'archives classés, inventoriés et communicables pour les mettre à disposition des chercheurs.

Une conférence introductive débutera la journée. Elle présentera les ressources en matière d'archives collectées dans le cadre réglementaire en vigueur. Ce panorama tentera de répondre à la question suivante : quelles sont les typologies, les fonds conservés et les lieux de conservation ?

Deux axes de réflexion sont proposés à la réflexion.

Des producteurs et des collecteurs, pour quelle collecte ?

Au sein de l'Education nationale, les archivistes en poste interviennent auprès des services exerçant des missions administratives, pédagogiques ou scientifiques, mais aussi auprès des

acteurs de terrain (enseignant(e)s, enseignant(e)s-chercheur(e)s, inspecteur(trices), responsables de la communication et/ou de la valorisation, etc.), qui ne sont, ni les uns ni les autres, systématiquement conscients de l'importance des archives dont ils sont dépositaires. Dans ce contexte, la collecte interroge les pratiques des archivistes sur plusieurs aspects :

- De quels moyens disposent ces archivistes pour améliorer la collecte auprès des producteurs ? Peuvent-ils s'appuyer sur les services administratifs et les archives institutionnelles ?
- Comment inciter les acteurs à réfléchir sur la nature de leur production et le tri à opérer ?
- Comment, quand l'archiviste n'existe pas, favoriser la prise de conscience de la nécessité d'une collecte professionnelle dans une institution ?
- Comment archiver dans les institutions « périphériques » comme les directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) et leurs circonscriptions, les établissements scolaires (écoles, lycées, lycées agricoles, etc.), les centres d'information et d'orientation (CIO) et les laboratoires ? Le musée national de l'éducation ainsi que les autres administrations (les régions, les conseils départementaux, etc.) ont-ils une place à prendre dans cette collecte ?

Les archives de l'Education nationale, quelle(s) valeur(s) ?

Si malgré les difficultés, il est de la responsabilité des archivistes de valoriser leurs fonds liés à l'éducation - qu'il s'agisse d'archives intermédiaires ou historiques – quels peuvent en être les usages à des fins de recherche, d'enseignement ou encore de communication dans les institutions ?

Cet axe couvre plusieurs aspects comme la recherche scientifique, les actions éducatives, etc.

- Mais doit-on sortir du rapport archives/histoire ? Peut-on envisager une valorisation au sein même de l'institution sans dénaturer les sources ?
- Il faut s'interroger également sur le rôle et le regard des chercheurs. Etant eux-mêmes producteurs d'archives, peuvent-ils faire évoluer la collecte, par le biais de nouvelles typologies et de nouveaux supports ? Ont-ils les moyens, en croisant les sources existantes, d'apporter un nouvel éclairage scientifique ? Faut-il une nouvelle diplomatie des archives de l'enseignement ?

La réflexion peut s'appuyer sur trois profils de producteurs :

- L'institution qui met en œuvre la politique ministérielle par le biais des programmes officiels, des sanctions par les examens (copies), des productions collectives.
- Les enseignant(e)s : en introduisant la notion de propriété intellectuelle (archives personnelles), notes de cours, documentation, cahiers d'élèves, etc.
- Les élèves/étudiants : les éléments (notes de cours, productions) conservés relèvent-ils des archives privées ? Quelle action peut-on développer à l'égard des archives relatives aux engagements étudiants ?

Quel que soit l'axe étudié, les aspects tels que les documents d'archives administratives ou pédagogiques (dossiers de carrière d'agents, éléments de pilotage ou dossier de travail pour l'élaboration de programme), les supports (archives orales ou électroniques), les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire ou supérieur), les établissements publics ou privés seront intégrés à la réflexion.

Pour compléter la réflexion sur les archives de l'enseignement, une table ronde proposera une réflexion sur les interactions entre archivistes, bibliothécaires, chargés de la valorisation et de la communication et chercheurs dialoguant autour d'un même fonds.

Informations pratiques :

Le comité scientifique est composé de :

- Caroline Barrera, maître de conférences en histoire contemporaine, Université de Toulouse - Institut National Universitaire Champollion, laboratoire Framespa (UT2J-CNRS).

- Anne Bassompierre, Archiviste et responsable de la logistique du rectorat, Rectorat de l'Académie de Nantes.
- Didier Devriese, Responsable du service archives de l'Université libre de Bruxelles.
- Alice Donnadiou, Responsable du service archives, Rectorat de l'Académie de Poitiers.
- Hélène Gay, Responsable du service archives, Rectorat de l'Académie de Toulouse.
- Fabien Oppermann, chef de la mission des archives et du patrimoine culturel, MENESR.
- Emmanuelle Picard, Maître de conférences, ENS Lyon, laboratoire LARHRA.
- Danuta Privet, ENS Lyon.
- Sandrine Saubin, Référente archives, AD Rhône.

Les propositions individuelles ou collectives devront parvenir avant le 15 mai 2017 sous la forme d'un résumé (entre 500 et 1000 signes, espaces compris) et d'un curriculum vitae (qui ne sera communiqué qu'aux membres du comité scientifique) envoyés aux adresses suivantes : helene.gay@ac-toulouse.fr et florian.marie@ac-orleans-tours.fr. La section AURORE, inscrite dans le projet de « dynamique associative » de l'AAF et désireuse d'enrichir le débat est pleinement ouverte aux propositions d'interventions d'archivistes d'autres sections ou extérieurs à l'AAF ainsi qu'à celles de non archivistes qui se trouveront en accord avec le thème défini pour cette journée. La section AURORE assurera, dans la limite du raisonnable et de ses moyens, le remboursement des frais de transport des intervenants.

Pour plus d'informations, il est possible de contacter Hélène Gay responsable de la cellule archives du rectorat de l'académie de Toulouse et présidente désignée du comité scientifique (06 42 58 16 09).